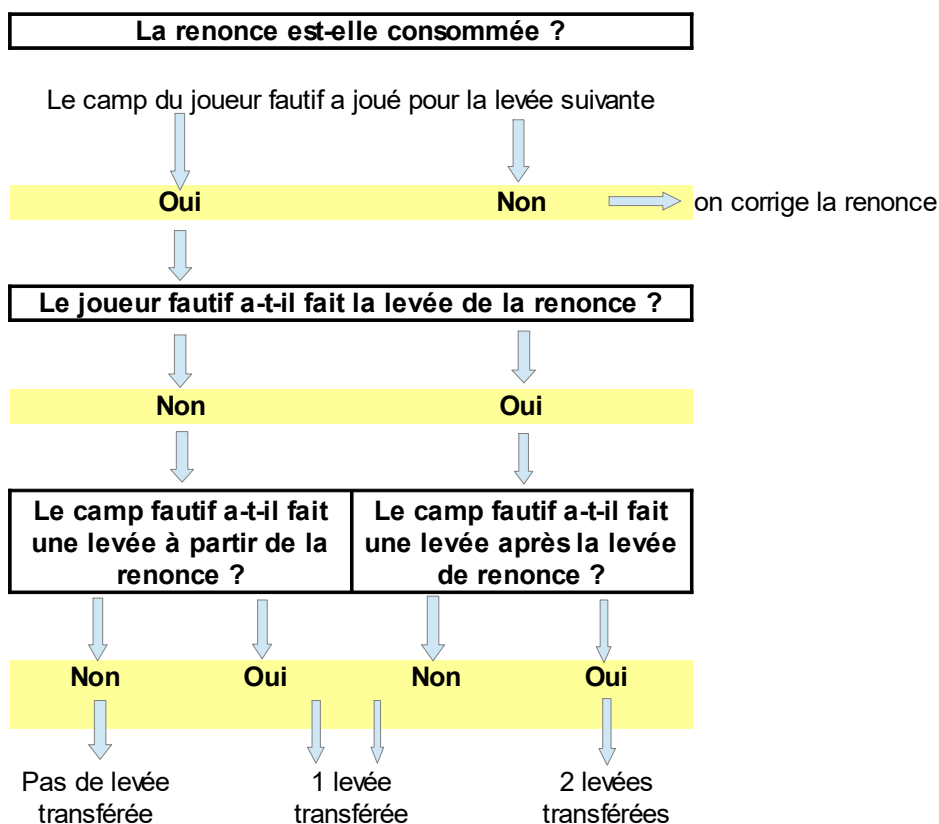


Renonce



Remarques sur la renonce.

- Quand la renonce n'est pas consommée, elle doit être corrigée. Si le joueur fautif est le déclarant, il reprend sa carte qui ne sera pas pénalisée. La carte de la défense sera pénalisée.
- Quand un joueur de la défense défausse, son partenaire ou le déclarant (mais pas le mort) peut lui demander s'il ne peut pas fournir : "pas de ?" Quant le déclarant défausse, tous les joueurs y compris le mort, peut lui demander s'il ne peut pas fournir.
- Une renonce n'est consommée que lorsque le camp fautif a joué la levée suivante. Dans ce cas, sauf exception, elle ne sera pas corrigée.
- Si la renonce n'est signalée qu'après la fin du tour ou après que le camp non fautif a déclaré pour la donne suivante, il n'y a plus de levée de transfert. Mais **attention** l'arbitre doit rétablir l'équité.
- Si la pénalité (nombre de levées de transfert) ne dédommage pas suffisamment le camp non fautif, l'arbitre rétablit l'équité.
- À sans-atout, le joueur fautif ne peut pas gagner la levée de la renonce.